



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3686

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Avis de la Métropole de Lyon sur la modification des statuts**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 18 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 10 juillet 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burillon, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Burriland (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Collomb.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3686**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Saône et Doubs - Avis de la Métropole de Lyon sur la modification des statuts**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 13 juin 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a, par délibération du Conseil du 29 octobre 1990, adhéré au Syndicat mixte d'études pour l'aménagement du bassin de la Saône et du Doubs, reconnu EPTB Saône et Doubs par arrêté du Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée du 12 janvier 2007.

Le syndicat intervient, conformément aux dispositions de l'article L 213-10 du code de l'environnement, pour faciliter la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau, la préservation et la gestion des zones humides.

Par délibération n° 2014-4534 du 13 janvier 2014, le Conseil a confirmé l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'EPTB Saône et Doubs.

**II - Modification des statuts**

Dans le cadre de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" dite GEMAPI, issue de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), l'ensemble des syndicats exerçant cette compétence modifient leurs statuts.

Pour ce faire, un processus de travail a été entamé en 2017 par l'EPTB : présentation d'une 1<sup>ère</sup> version et de simulations financières, mise en place d'un comité de rédaction en 2018 puis négociations bilatérales.

Lors des conseils syndicaux de novembre et décembre 2018, de nombreux membres parmi les départements et régions ont annoncé leur sortie de l'établissement. Le comité syndical du 12 avril 2019 a acté le retrait de 8 membres sur 18.

Le retrait de ces membres a des conséquences financières non négligeables pour l'EPTB et ce à long terme.

Or, les garanties apportées par ce dernier (ne pas compenser financièrement les départs des membres actuels et historiques de l'EPTB et disposer d'un positionnement clair sur les affluents, hors Saône et Doubs) ne sont pas jugées suffisantes.

Le conseil syndical, par délibération du 30 avril 2019, a approuvé les nouveaux statuts. Ces statuts prévoient des adhésions à la carte, sans visibilité suffisante sur les membres, les missions réellement réalisées, et les montants des cotisations afférentes.

Par délibération n° 2019-3486, le Conseil du 13 mai 2019 a ainsi approuvé la demande de retrait de la Métropole de l'EPTB Saône et Doubs.

Dans la continuité de la demande de retrait, il est donc proposé de donner un avis défavorable à cette modification des statuts approuvée par délibération du comité du syndical du 30 avril ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

#### **DELIBERE**

**1° - Donne** un avis défavorable sur la modification des statuts de l'EPTB Saône et Doubs votée par délibération de son comité syndical en date du 30 avril 2019.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre tout acte et accomplir toute démarche nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2019.**

·  
·